

<https://snetap-fsu.fr/L-Enseignement-Agricole-et-Maritime-a-la-croisee-des-chemins-Etape-1.html>



COMITE DE DEFENSE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

# « L'Enseignement Agricole et Maritime à la croisée des chemins » - Etape 1

- Nos Actions - Le Comité de Défense de l'EAP - CDDEAP -



Date de mise en ligne : mardi 12 mars 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## L'Enseignement Supérieur et la Recherche à AgroParisTech

**Le Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public (CDDEAP)** a lancé, à l'initiative de Pierre OUZOULIAS (Sénateur des Hauts de Seine), l'opération « *L'Enseignement Agricole à la croisée des chemins* ». L'objectif de cette action est de faire un tour de France des établissements de l'Enseignement Agricole et Maritime autour de différentes réformes qui impactent l'éducation et la formation, en s'appuyant sur les situations locales vécues par les élèves, étudiant.es, apprenti.es et les personnels.

Ce tour de France a donc débuté le 31 janvier 2019, par **AgroParisTech** Claude Bernard, ou le Comité de Défense été accueilli par les collègues de la [FSU](#) et de la [CGT](#) de l'établissement d'enseignement supérieur parisien. Les débats étaient essentiellement sur les difficultés de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Agricole dans un contexte de restructuration des établissements.

**Pierre Ouzoulias, Sénateur PC des Hauts de Seine**, a déploré l'absence du Ministère de l'Agriculture dans les débats budgétaires sur l'enseignement et particulièrement l'enseignement supérieur. Il estime que les dossiers ne sont pas défendus à la hauteur des enjeux.

Au delà des moyens, le Ministère de l'Agriculture ne semble pas être en mesure d'afficher des objectifs stratégiques à long terme pour ses établissements.

Dans le cadre de **la restructuration de l'Enseignement Supérieur**, le rapprochement des écoles agronomiques d'une part et des écoles vétérinaires d'autre part annoncé par le Ministère il y a un peu plus d'un an, se traduit concrètement par des fusions d'établissements. Celles-ci s'imposent un peu partout, alors que l'on peut largement s'interroger sur cette stratégie d'établissements à dimension internationale.

Dans ce contexte par exemple il ressort des échanges que l'[IAVFF](#) (Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France), créé en 2015 par la Loi d'avenir agricole, est aujourd'hui une coquille vide. Cet Institut (rebaptiser Agreenium) sensé "développer le lien entre formation, recherche, innovation et développement, et favoriser des coopérations entre ses membres" mais ne semble pas remplir ces objectifs et peine à trouver son identité.

De la même façon Montpellier SupAgro et AgroCampus Ouest doivent se rapprocher sans que l'on connaisse les conditions exactes de cette fusion ni le fonctionnement attendu et que la question de la gouvernance de tels mastodontes reste posée.

Autre point développé, **le manque voire l'absence de liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur**. Alors que de nombreuses thématiques pourraient être partagées, que des supports d'expérimentation pourraient être développés, il n'existe aucune cohérence stratégique entre ces deux niveaux d'enseignement. A croire que le caractère « Enseignement » de la [DGER](#) ne concerne pas l'enseignement supérieur.

Enfin, **des inquiétudes ont été exprimées quant au projet de Loi PACTE** (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) pour la croissance et la transformation des entreprises, déjà approuvé en première lecture à l'Assemblée Nationale. Celle-ci met à mal le statut de la Fonction Publique, encourage les cumuls d'emploi des fonctionnaires vers le privé, elle supprime les garde-fous mis en place par la Loi Allègre, qui permet la collaboration des personnels de la recherche avec les entreprises, tout en garantissant la déontologie des fonctionnaires et la protection des droits et intérêts des employeurs publics.

Face à l'ensemble de ces problématiques le CDDEAP a réfléchi aux réponses possibles. Il les présentera à l'occasion de la dernière étape de l'opération « *L'Enseignement Agricole et Maritime Public à la croisée des chemins* », au Sénat en fin d'année scolaire.

La deuxième étape de ce tour de France amènera le CDDEAP en Aquitaine, au [LEGTPA](#) de Bordeaux - Blanquefort autour de la situation des lycées péri-urbains et des conséquences de la Loi « liberté de choisir son avenir professionnel » dans l'Enseignement Agricole Public.